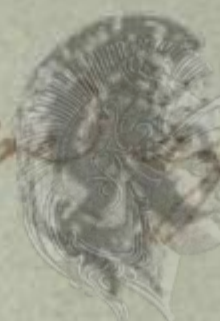


lui être inspirée par le sentiment de sa propre dignité, autant que par les égards qu'il doit aux Commandans d'une marine étrangère. De tels faits sont déplorables; Ils tendent à subordonner aux commodités personnelles d'un employé les convenances d'une service important qui, dans les circonstances actuelles, exige plus que jamais dans l'intérêt public, de la promptitude et de la régularité. Ils attestent d'ailleurs un oubli regrettable de l'exactitude et des bonnes manières qui sont un des premiers des autorités sanitaires parce qu'elles sont en même temps une des conditions essentielles qui assurent aux réglemens destinés à protéger la Santé publique les égards et le respect qui leur sont dus. Je ne doute pas que l'administration grecque, appréciant la justesse de ces observations, ne juge à propos d'adresser à M^r. le Medecin du Gouvernement des remontrances, sévères, et ne prenne, au besoin, les mesures nécessaires pour empêcher le renouvellement de pareils torts qui seraient de nature à entraîner des conséquences graves dont l'administration française rejeterait toute la responsabilité sur qui de droit.

Quoique M^r. le Commandant du Dauté me fasse observer dans sa lettre qu'il ne réclame pas contre la décision du Conseil de Santé cependant les expressions trop sévères sans doute, dont il a cru pouvoir la qualifier, me font désirer, Monsieur le Gouverneur, que vous veuillez bien me communiquer l'exposé actuel des motifs de cette décision afin que je puisse adresser à cet officier la réponse convenable. —

Je saisis cette première occasion de vous faire agréer



ne de retenir plus longtemps les paquebots, j'ai été forcé de les
 expédier, après leur avoir fait subir une attente inutile de plusieurs
 heures, en leur délivrant des patentes dressées d'après des données recueillies
 dans la Public. Les procédés de l'intendance me paraissent d'autant
 plus inexplicables que le Consulat n'avait eu jusqu'ici qu'à se louer
 de ses rapports avec elle. qu'il me soit permis, en outre, de faire ob-
 server qu'une décision sur un fait aussi simple que celui dont l'ap-
 préciation, ne pouvait raisonnablement comporter de sa part un retard
 de six heures.

Je me vois à regret, Monsieur le Gouverneur, obligé d'appeler
 particulièrement votre attention sur la conduite de M^r Belizaire, qui
 remplit les fonctions de médecin du Gouvernement. L'employé de service
 n'ayant pas eu pouvoir prendre sur lui de prononcer sur l'admission
 du Dauter en libre pratique, d'après la déclaration qui lui était
 faite de l'accident survenu à bord de ce bâtiment, a fait inviter
 à onze heures et demie du matin, ce médecin, à se rendre au
 bureau de la Santé, où il était attendu par le Commandant et
 le chirurgien de ce pyroscaphe. M^r Belizaire qui était dans sa mai-
 son, a fait répondre qu'il allait se transporter à cet office, ce n'est
 cependant que plus d'une heure et demie après qu'il y a paru, n'
 ayant tenu aucun compte des invitations pressantes qui lui avaient
 été successivement adressées pendant ce long intervalle. L'affecta-
 tion qu'il a mise dans ce retard me vous paraîtra peut-être douteuse
 lorsque vous saurez que, prévenu par M^r l'Intendant de la Santé
 de la juste impatience du Commandant, il n'a pas même fait
 parvenir à cet officier les expressions de courtoisie qui devaient



Consulat de France, Smyrne le 11/23. Août 1840.
à Smyrne.

Monsieur le Gouverneur.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci joint une plainte qui m'est adressée par M.^r le Commandant du paquebot de l'Etat le Dante à l'occasion de la conduite tenue à son égard par l'Intendance sanitaire dans la journée du 21 de ce mois. Cet officier, qui avait attendu pendant six heures environ au bureau de la Santé le résultat de la délibération du Conseil sanitaire, s'est trouvé justement blessé du manque de considération de cette Intendance, la quelle, contrairement aux usages et malgré les demandes répétées qui lui ont été faites, ne l'a même pas fait connaître s'il était ou non admis en libre pratique. J'ai fait moi-même, à deux reprises différentes, par l'intermédiaire du Chancelier, les démarches directes auprès de l'office de la Santé en le priant de me donner les informations nécessaires pour établir les protocoles des paquebots et expédier enfin ces prospectus. Bien que les membres de la Commission se fussent séparés depuis longtemps, après avoir arrêté leur décision, il m'a été répondu, à ma grande surprise, que l'on ne pouvait me communiquer encore ce simple renseignement. Le Service ne permettant



